



Les licenciements économiques

PAYS DE LA LOIRE

Situation au 31/01/14

Document mensuel



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

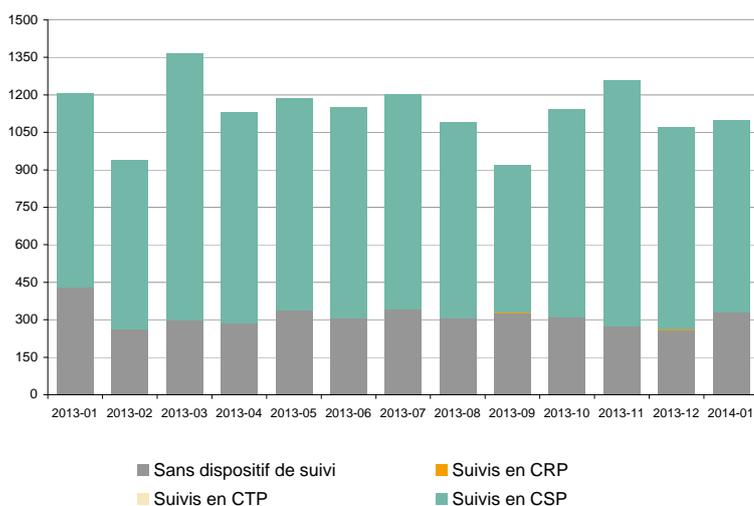
En janvier 2014, **1 098** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en recul de **9%** par rapport à janvier 2013. Les licenciés avec dispositif représentent **69,9%** de l'ensemble et affichent une baisse de **1,3%**. En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. Après une baisse significative amorcée en juin 2013, la valeur moyenne mensuelle revient à ce même niveau (**1141** licenciements en janvier 2014).

En un an, **13 548** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **18,5%**).

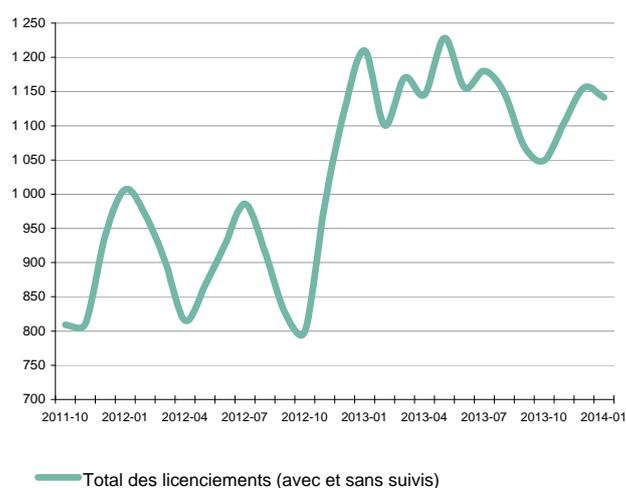
SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio-démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

Les inscriptions suite à licenciement économique



Moyenne mobile sur 3 mois



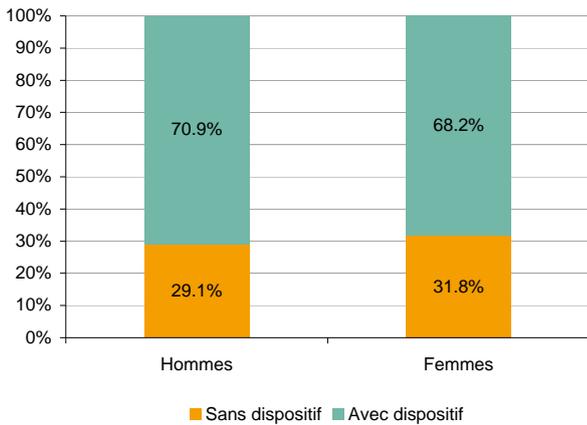
		Licenciés économiques		%		dont avec dispositif de suivi			
		dont sans dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP			
Valeur mensuelle	janv-14	1 098	331	30.1%	767	69.9%	NC	NC	767
	janv-13	1 206	429	35.6%	777	64.4%	NC	NC	777
	Evolution	-9.0%	-22.8%		-1.3%				-1.3%
Cumul sur 3 mois	janv-14	3 424	864	25.2%	2 560	74.8%	NC	NC	2 558
	janv-13	3 629	986	27.2%	2 643	72.8%	NC	NC	2 637
	Evolution	-5.6%	-12.4%		-3.1%				-3.0%
Cumul sur 12 mois	janv-14	13 548	3 644	26.9%	9 904	73.1%	NC	NC	9 900
	janv-13	11 430	3 830	33.5%	7 600	66.5%	NC	NC	7 489
	Evolution	18.5%	-4.9%		30.3%				32.2%

Source Persee

Information méthodologique : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIÉS ECONOMIQUES

Répartition par sexe

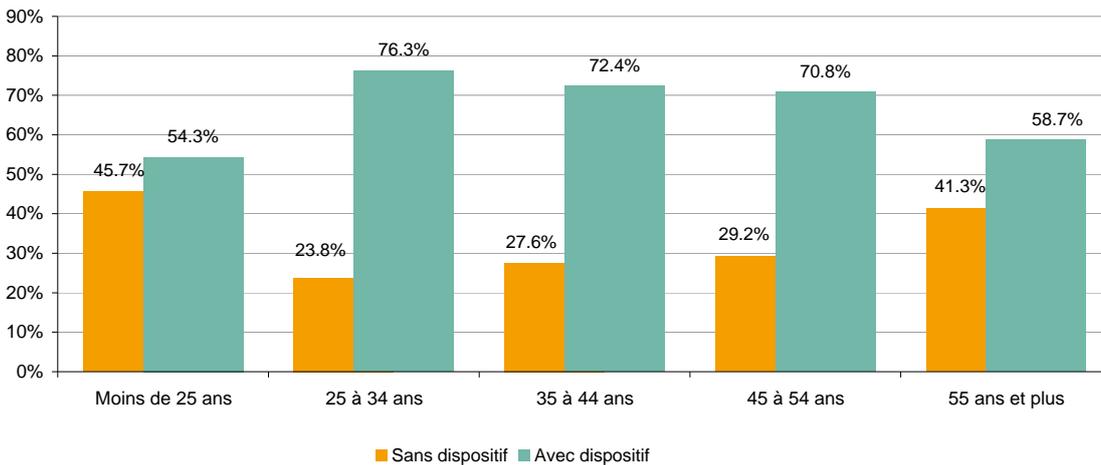


En janvier 2014, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**68,2%**) est moins importante que celle des hommes (**70,9%**).

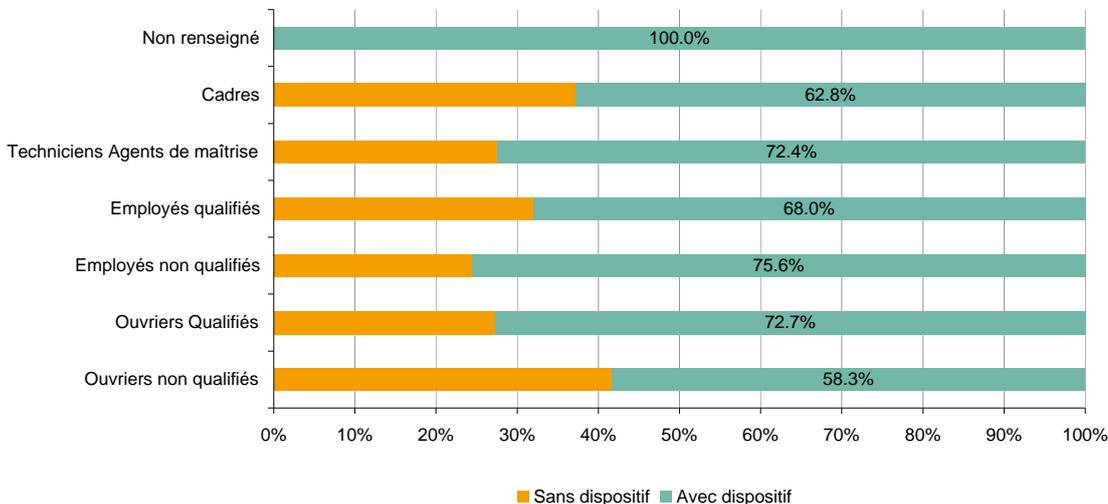
Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de **54,3%** à **76,3%**). La tranche d'âge de 25 à 34 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les employés non qualifiés (**75,6%**) et les ouvriers qualifiés (**72,7%**). Viennent ensuite les techniciens agents de maîtrise (**72,4%**) et les employés qualifiés avec **68%**. La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des ouvriers non qualifiés (**58,3%**).

Répartition par tranche d'âge



Répartition par qualification



Répartition par secteur d'activité



Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
F1703 Maçonnerie	39	11	28
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	33	10	23
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	31	NC	NC
N1103 Magasinage et préparation de commandes	29	8	21
M1203 Comptabilité	26	8	18
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	26	7	19
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	25	8	17
M1607 Secrétariat	24	9	15
M1608 Secrétariat comptable	19	NC	NC
H3302 Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	18	5	13
M1707 Stratégie commerciale	18	NC	NC
D1212 Vente en décoration et équipement du foyer	17	NC	NC
F1606 Peinture en bâtiment	17	6	11
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	15	6	9
D1403 Relation commerciale auprès de particuliers	14	6	8

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En janvier 2014, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Comptabilité ", " Secrétariat " et " Secrétaire comptable " ;
- " Transport et logistique " avec les métiers " Magasinage et préparation de commandes", " Conduite et livraison par tournées sur courte distance" et " Conduite de transport de marchandises sur longue distance " ;
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Vente en habillement et accessoires de la personne ", " Vente en décoration et équipement du foyer " et " Relation commerciale grands comptes et entreprises ".

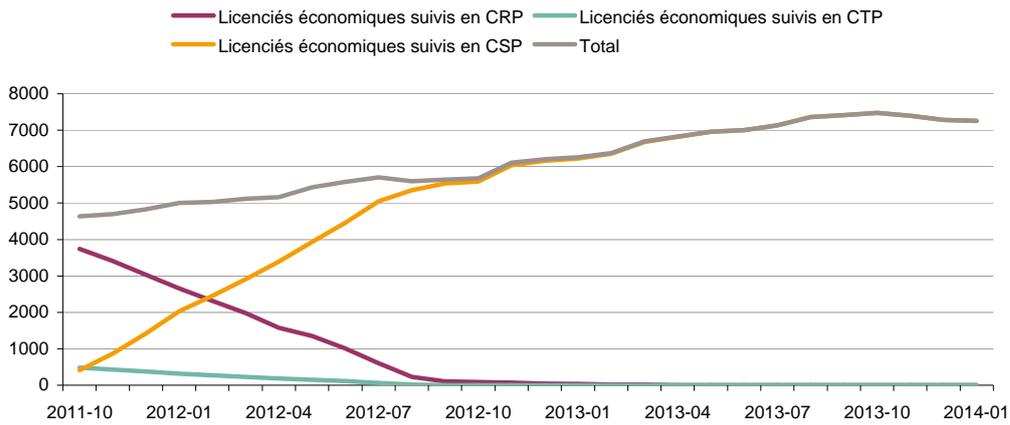
Répartition par département

	Licenciés économiques janv-14	Evolution / janv-13	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	399	-7.2%	127	31.8%	272	68.2%
49 Maine et Loire	204	-38.2%	71	34.8%	133	65.2%
53 Mayenne	78	30.0%	14	17.9%	64	82.1%
72 Sarthe	173	-9.4%	52	30.1%	121	69.9%
85 Vendée	244	25.1%	67	27.5%	177	72.5%
Pays de la Loire	1 098	-9.0%	331	30.1%	767	69.9%

Source Persee

LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

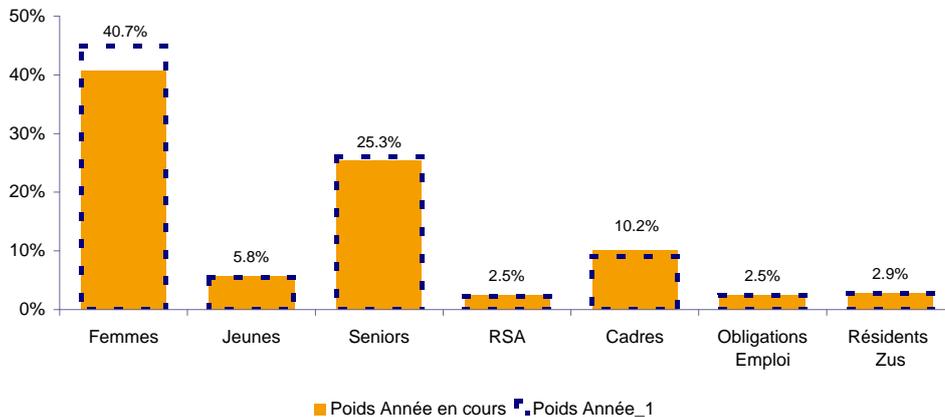
Evolution des DEFM



	janv-12	janv-13		janv-14	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	5 003	6 255	25.0%	7 257	16.0%
dont CRP	2 653	NC	NC		
dont CTP	318	NC	NC		
dont CSP	2 032	6 223	206.3%	7 257	16.6%

Répartition par public

	janv-13		janv-14		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 815	45.0%	2 952	40.7%	4.9%
Moins de 25 ans	346	5.5%	419	5.8%	21.1%
50 ans et plus	1 627	26.0%	1 839	25.3%	13.0%
Revenus de Solidarité Active	143	2.3%	181	2.5%	26.6%
Cadres	566	9.0%	737	10.2%	30.2%
Obligations d'emploi	153	2.4%	181	2.5%	18.3%
Résidents Zone Urbaine Sensible	170	2.7%	210	2.9%	23.5%



Source Persee

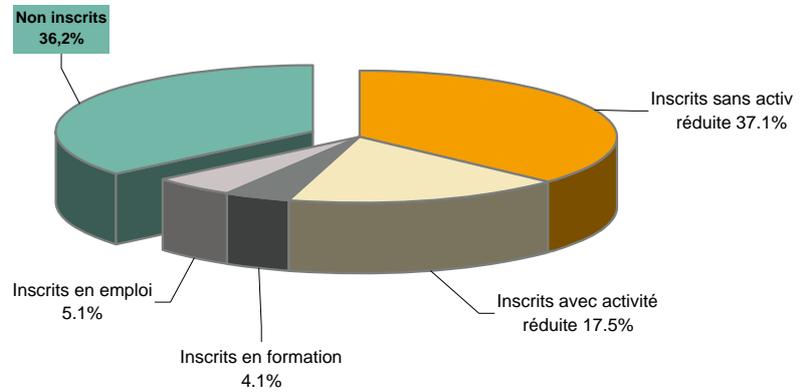
SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En Janvier 2014, **36,2%** des adhérents de la cohorte de décembre 2012 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **37,5%** pour la population masculine et **49,4%** pour les demandeurs âgés de 25 à 34 ans.

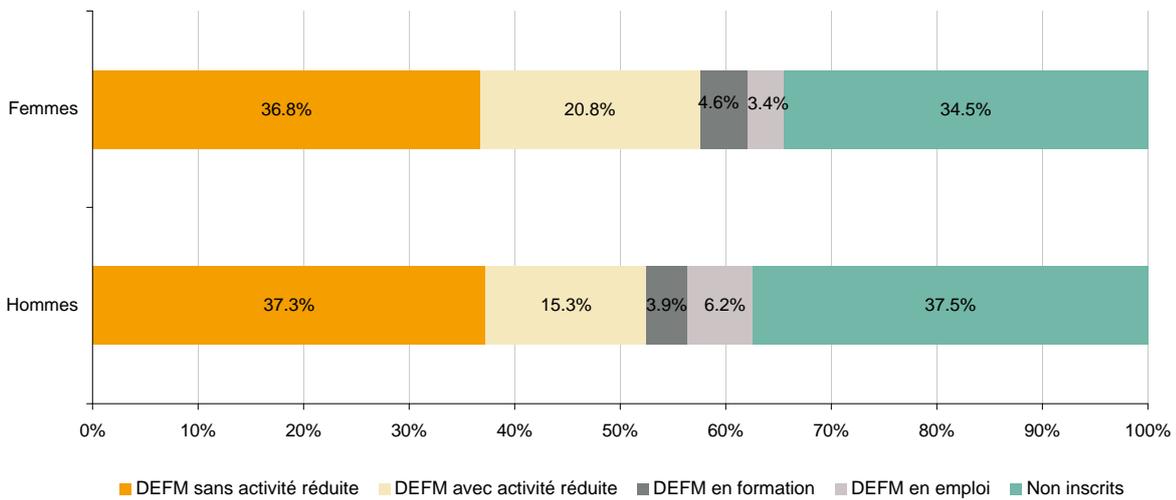
37,1% des adhérents de décembre 2012 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **17,5%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **58,8%**.

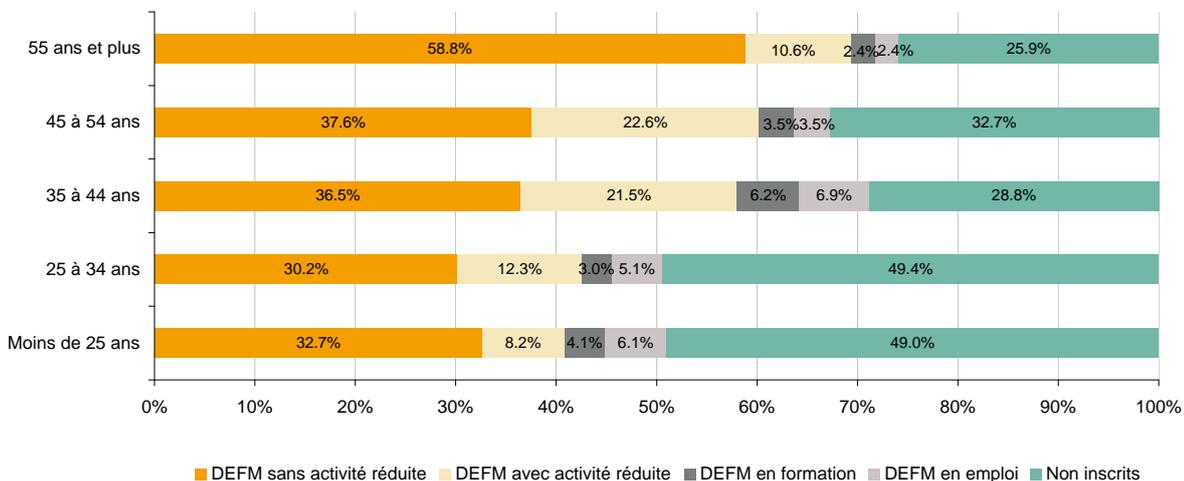
Suivi de la cohorte
de décembre 2012 - 869 adhérents



Répartition par sexe

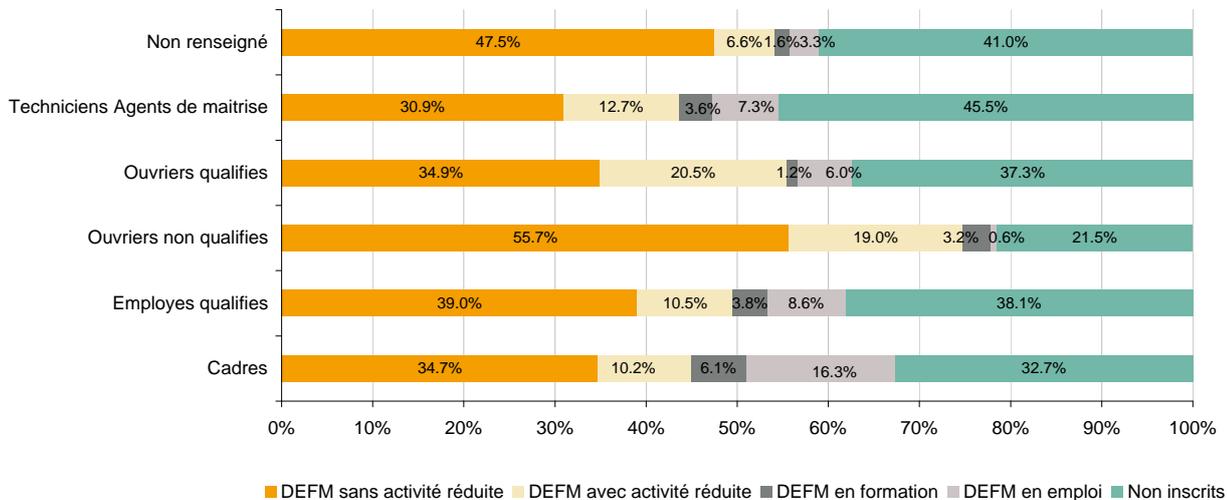


Répartition par tranche d'âge



Source Persee

La proportion des adhérents de la cohorte qui ne sont plus inscrits est plus importante chez les techniciens agents de maîtrise (45,5%) et les employés qualifiés (38,1%).



Source Persee

Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication :
Gwenaël PROUTEAU

Directeur de la rédaction :
Josette BARREAU

Conception et réalisation:
Service Statistiques, Etudes et
Evaluation – Catherine MOULIN et
Brigitte VIGOUROUX